RETOUR SUR LE PNDV TOUR PÉDAGOGIQUE

ATELIER NUMÉRO 2

Le 29 janvier 2026 se tenait, au Lycée de l'Oisellerie, le premier Plan National de Durabilité du Vignoble (PNDV) Tour pédagogique du Bassin Charentes-Cognac ; le temps de détailler, en petits groupes, les acquis expérimentaux et pratiques, des trois thématiques (1) proposées. Focus sur l'une d'entre elles, avec la synthèse de l'atelier numéro 2 - Les maladies et ravageurs émergents de la vigne.

ATELIER 2 « Les maladies et ravageurs émergents de la vigne »

Lionel DELBAC (INRAE SAVE Bordeaux), Laëtitia PAULHAC (FREDON NA), Bertrand GOSSET (DRAAF NA–SRAL)

Le vignoble français a subi historiquement plusieurs invasions biologiques depuis le milieu du 19e siècle, avec des impacts économiques majeurs (destruction de parcelles et/ou pertes de récolte) et le basculement de la viticulture dans la protection phytosanitaire. Les différentes espèces invasives sont classées en organismes nuisibles des végétaux avec ou sans cadre règlementaire si elles compromettent ou non la pérennité de la filière. La règlementation européenne les classifie par ordre d'impact décroissant sur la pérennité de la filière :

1. en Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP) soit 20 espèces, dont la maladie de Pierce et le scarabée japonais ;
2. en organismes de quarantaine soit 175 espèces, dont la Flavescence Dorée de la vigne ;
3. en organismes règlementés de non quarantaine avec plus de 250 espèces, dont le bois noir ;
4. en organismes non règlementés tel le mildiou.

Avec l'émergence de nouvelles espèces, l'État et la filière viticole française poussent à la responsabilisation des professionnels pour la détection précoce des organismes nuisibles. Cela passe par une traçabilité des végétaux et le signalement des suspicions aux services officiels. Ceci est complété par la surveillance officielle avec des réseaux de pièges spécifiques, des inspections et des prélèvements d'échantillons analysés en laboratoire agréé. En cas de survenue d'organismes nuisibles règlementés, les acteurs de la filière mettent en œuvre la lutte avec la mise en place de plan d'éradication. Si cela ne suffit pas, des approches de protection et d'innovation sont alors mises en œuvre avec de nouvelles pratiques culturales ou de nouveaux dispositifs de gestion. En complément, une surveillance non officielle est mise en œuvre via des réseaux d'épidémiosurveillance. Par exemple, l'INRAE met en place un réseau participatif, l'Observatoire des Insectes Nuisibles Endémiques ou Invasifs du Vignoble, un réseau de piégeage généraliste dont l'objectif est d'anticiper les invasions et de mieux cibler les zones de prospection.

Parmi les espèces invasives qui menacent le territoire et la filière, on peut citer :

- Une bactérie : Xylella fastidiosa dont une sous-espèce affecte la vigne et provoque la maladie de Pierce. Cette bactérie classée comme OQP et déjà présente en Europe est véhiculée par plusieurs insectes de type cicadelles qui lui assurent une forte capacité de dispersion. La maladie provoque des dessèchements soudains du feuillage dont les pétioles foliaires restent toujours accrochés, le non-aoûtement partiel et le flétrissement partiel ou total des grappes.
- Le scarabée japonais (Popillia japonica) est l'autre OQP majeur. Des adultes de ce coléoptère ont été capturés en 2025 dans l'est de la France. Cet insecte se nourrit sur près de 300 plantes dont la vigne, sur laquelle il se concentre sur le feuillage en été au stade adulte, provoquant des défoliations, avec des feuilles en aspect de dentelle, et une sous-maturation des raisins.
- La pyrale du daphné (Cryptoblabes gnidiella) est un organisme non règlementé, détecté dans le vignoble méridional et qui s'étend depuis dans le sud-ouest. Ce papillon se caractérise par une augmentation spectaculaire des populations lors de la maturité du raisin entraînant des pertes de récoltes par dessèchement des baies et grappes et le développement de diverses pourritures.
- La cicadelle africaine (Jacobiasca lybica) est aussi un organisme non règlementé récemment introduit dans le vignoble méridional. Les attaques de l'insecte provoquent des dégâts spectaculaires via un dessèchement partiel ou complet du feuillage lors de la maturation du raisin. Les conséquences sont lourdes pour la qualité des vins, mais aussi pour la pérennité des parcelles impactées qui deviennent moins productives à terme. L'identification de l'insecte est difficile.

© Creuril - Lionel DELBAC (INRAE SAVE Bordeaux)

DÉGÂTS DE LA CICADELLE AFRICAINE SUR LA VIGNE

La gestion de ces organismes règlementés ou non est difficile, de par la difficulté de les identifier ou de méthode de contrôle efficace. Elle nécessite une vigilance des professionnels de la filière.

(1) La synthèse de l'atelier numéro 1 - « Les maladies à phytoplasmes de la vigne : la Flavescence Dorée » est disponible dans le magazine n°115 du mois de mai.

BESOIN D'AIDE ?

Vous observez des symptômes atypiques durant vos travaux dont vous ne comprenez pas la cause ? Vous souhaitez lever le doute ? Vous pouvez contacter localement :

- L'Organisme à Vocation Sanitaire FREDON Nouvelle-Aquitaine, site de Cognac - LaëtitiaPAULHAC - 05 45 82 45 08 – laetitia.paulhac@fredon-na.fr.
- Les Chambres d'agriculture de votre département : CA16 au 05 45 24 49 49 ou CIA 17-79 au 05 46 50 45 00.